



POUR BIEN GRANDIR LES GARDERIES PUBLIQUES

Portrait du Manitoba

Services de garde publics et éducation préscolaire

Au Manitoba, les services de garde publics n'ont pas de racines. Toutes les garderies de la province sont privées sans but lucratif ou à but lucratif (plus de 95 % des garderies au Manitoba sont sans but lucratif). Les municipalités n'ont pas de rôles prescrits par la loi en ce qui concerne la prestation, l'administration ou le financement des services de garde.

Il existe par contre un programme d'éducation préscolaire à caractère public : la maternelle à temps partiel est accessible à tous les enfants âgés de cinq ans. Quelques divisions scolaires offrent également la maternelle quatre ans. À Winnipeg, elle porte le nom de « jardin d'enfants », mais contrairement aux prématernelles assujetties à la loi sur les services de garde, la maternelle quatre ans relève du système d'éducation publique et non du système de services de garde à l'enfance.

Qui fournit les services de garde?

De tout temps, les services de garde au Manitoba ont principalement été sans but lucratif. La proportion de garderies à but lucratif s'est graduellement amenuisée; elle est passée d'un sommet de 13,1 % en 1998 à 4,5 % en 2008. Le nombre total de places augmente dans le secteur sans but lucratif et demeure relativement stable dans le secteur à but lucratif quoique subissant occasionnellement des baisses. La croissance du nombre

Pourquoi des programmes publics d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance?

La plupart des gens ne pensent pas que les garderies communautaires sans but lucratif sont « privées », mais elles le sont. C'est parce que la responsabilité pour leur mise sur pied et leur gestion revient à des groupes de parents ou des organismes bénévoles plutôt qu'à des instances comme des municipalités ou des commissions scolaires. Presque tous les modes de prestation de services de garde réglementés au Canada sont privés et s'appuient sur des services de garde à but lucratif et sans but lucratif. Et, aujourd'hui, il se dessine une tendance inquiétante au Canada : une prolifération des garderies commerciales. Dans certaines provinces, pratiquement toutes les nouvelles places sont à but lucratif.

Les enfants et leurs familles seraient bien mieux servis dans un système public fusionnant éducation préscolaire et services de garde – en d'autres termes, des programmes d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance financés par l'État et principalement exploités par les municipalités ou les autorités scolaires.

Voici ce qu'un système public bien conçu peut faire :

- Intégration des programmes d'éducation préscolaire et de maternelle.
- Accessibilité accrue et inclusion des familles – sans égard à l'endroit où elles habitent, leur langue, leur origine ou leurs capacités.
- Qualité des services plus constante.
- Faibles tarifs ou gratuité – tous les parents ont les moyens d'offrir des services de garde de qualité à leurs enfants.
- Planification des services et responsabilité envers la collectivité.

Ce que nous voulons

Notre vision est celle d'un système public en vertu duquel chaque enfant a accès à un programme qui fusionne éducation préscolaire et service de garde. La recherche et l'expérience démontrent que les systèmes fondés sur un mode privé de prestation et de financement des services de garde ne sont pas propices à la création de programmes d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance intégrés et de bonne qualité.

Appuyez les services de garde publics. C'est la voie à suivre pour se doter de services où il fait bon grandir.



de places réglementées au Manitoba a été plutôt faible depuis 2001, moins de 5 000 nouvelles places créées en sept ans. De 2006 à 2008, le secteur sans but lucratif s'est enrichi de 1 917 places et le secteur à but lucratif en a perdu 240.

Financement public

Le financement public des services de garde au Manitoba a stagné de 1992 à 1998. Par contre, de 1998 à 2001, les hausses ont été plus substantielles et depuis le financement n'a pas cessé d'augmenter; en 2006-2008, la hausse annuelle a atteint près de vingt millions de dollars.

Les subventions pour le fonctionnement et les dépenses d'immobilisation sont accordées uniquement aux garderies sans but lucratif. Dans le passé, le Manitoba a accordé très peu de fonds aux garderies pour leurs dépenses d'immobilisation, mais à présent, il dispose d'un fonds d'immobilisation pour verser ce genre de subvention. L'essentiel du financement public au Manitoba est versé sous forme de subventions d'exploitation calculées selon une formule de financement unitaire en lien avec les salaires. Les subventions pour frais de garde comptent pour environ le tiers du budget provincial des services de garde.

Le Manitoba est une des deux provinces au Canada (le Québec étant l'autre) à fixer une contribution parentale (tarif) maximum. Le tarif maximum par jour pour un poupon est de 28 \$; il est de 18,80 \$ pour les enfants d'âge préscolaire ou d'âge scolaire qui fréquentent le service toute la journée; et de 9,60 \$ pour les enfants d'âge scolaire qui le fréquentent une partie seulement de la journée. Le reste du budget d'exploitation des garderies sans but lucratif vient du gouvernement et est calculé en fonction d'une formule provinciale de financement unitaire.

TABLEAU 1
Distribution des places en garderie par secteur, Manitoba - 2008

Sans but lucratif	22 476
À but lucratif	1 068
Total	23 544
% à but lucratif	4,5

GRAPHIQUE 1
Distribution des places en garderie, Manitoba - 2008

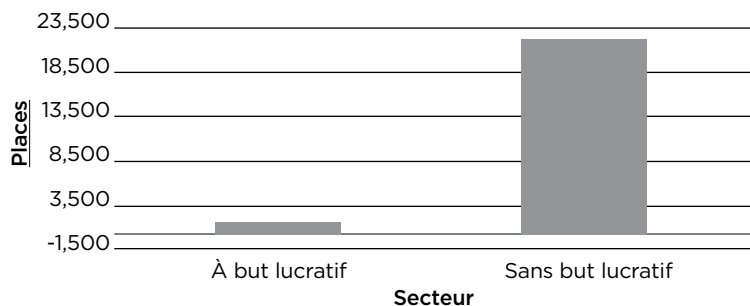
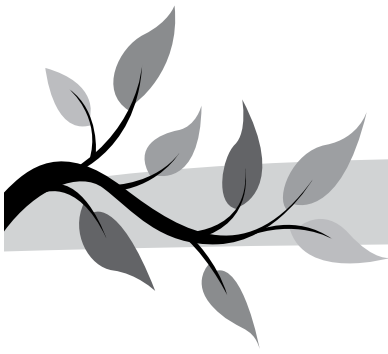
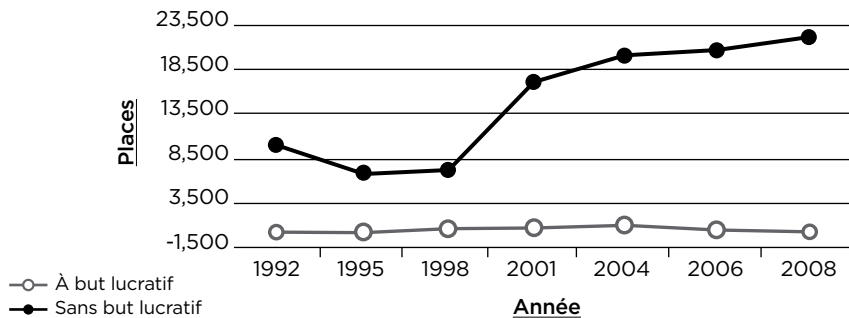


TABLEAU 2
Places en service de garde réglementé et pourcentage dans le secteur à but lucratif

Année	1992	1995	1998	2001	2004	2006	2008
Sans but lucratif	10 223	7 271	7 752	17 614	19 678	20 559	22 476
À but lucratif	1 106	1 011	1 167	1 487	1 747	1 308	1 068
% à but lucratif	9,8	12,2	13,1	7,8	8,2	6,0	4,5



GRAPHIQUE 2
Places en service de garde réglementé par secteur, Manitoba - 1992-2008



Politique provinciale

- Le budget provincial total 2008 affecté aux services de garde réglementés : 105 983 000 \$.
- Les garderies à but lucratif et sans but lucratif et les services de garde en milieu familial peuvent tous recevoir des enfants admissibles aux subventions. Les garderies sans but lucratif qui reçoivent des subventions de fonctionnement sont tenues d'accueillir des enfants subventionnés. Les garderies peuvent demander aux parents subventionnés une contribution additionnelle maximum de 2 \$/jour.
- Seuls les services de garde sans but lucratif sont admissibles à une subvention de fonctionnement annuelle par place au permis, aux subventions pour l'intégration des enfants à besoins particuliers et aux subventions de démarrage. Toutefois, les garderies à but lucratif ayant obtenu leur permis avant avril 1991 ont droit à un paiement garanti versé pour le compte des enfants subventionnés accueillis pouvant atteindre 25 % de leurs places au permis.

- Seules les garderies sans but lucratif ont accès aux subventions pour les dépenses d'immobilisation en vertu du Fonds d'immobilisation pour l'éducation préscolaire et la garde à l'enfance qui a été créé pour compenser les coûts de construction, d'agrandissement ou de rénovation des garderies sans but lucratif existantes. On peut obtenir une subvention atteignant 400 000 dollars pour couvrir 50 % des coûts de construction si la garderie est dans une école et le tiers des coûts si elle est ailleurs.

D'intérêt historique

1974

Année de mise en œuvre par le gouvernement du Manitoba de son programme de services de garde à l'enfance. Seuls les services de garde en milieu familial et les garderies sans but lucratif ont accès aux subventions de démarrage et de fonctionnement. Des subventions pour frais de garde sont accordées aux familles à faible revenu admissibles.

1986

Le gouvernement introduit un programme de bonification salariale uniquement accessible aux garderies sans but lucratif

1991

Le gouvernement restructure le financement pour consolider les diverses subventions en une seule subvention de fonctionnement. Suivant cette restructuration, les garderies à but lucratif qui accueillent des enfants subventionnés ont droit à une allocation quotidienne pour jusqu'à 25 % de leurs places au permis.

1999

Dans la foulée d'une révision de la Réglementation sur les services de garde, une nouvelle formule de financement unitaire est adoptée ayant pour effet d'augmenter les subventions accordées aux services de garde sans but lucratif. L'offre de services de garde sans but lucratif augmente dès lors substantiellement.

2001

Une consultation publique entourant un document de « vision » donne lieu au premier plan quinquennal du Manitoba en matière de services de garde.



2005

Dans le cadre du programme national de services de garde lancé par le gouvernement libéral de Paul Martin, le Manitoba rend public son deuxième plan quinquennal en matière de services de garde. La création d'un fonds pour financer les dépenses d'immobilisation, soit la construction, la réparation et l'aménagement des garderies sans but lucratif, est au nombre des objectifs. Lors de l'abolition par le gouvernement conservateur en 2006 du programme fédéral de financement des services de garde, le Manitoba a continué, dans l'esprit de son plan d'action, d'augmenter le financement des services de garde.

2007

Le gouvernement accorde des subventions de fonctionnement pour 500 places additionnelles dans le secteur sans but lucratif.

Les principaux acteurs du secteur à but lucratif¹

Le secteur à but lucratif est très restreint au Manitoba et est composé principalement de garderies exploitées par leur propriétaire.

Sigfusson Nursery Schools est une chaîne de cinq garderies qui fournit depuis bon nombre d'années à Winnipeg divers services de garde à mi-temps, à temps plein et en milieu scolaire. La propriétaire est Joyce Sigfusson.

¹ Le contenu de cette section a été colligé à l'aide des meilleures données publiques disponibles. Tous les efforts ont été faits pour s'assurer que l'information obtenue de ces sources était exacte et complète. La catégorie « chaîne » ne comprend pas la propriété de deux garderies.